

association, nous sommes déterminés à maintenir ses principes, à nous en tenir à ses doctrines, à ses doctrines seules. C'est notre résolution ferme et inébranlable."

ITALIE.

A. M. le rédacteur en chef du *Sicelo*.

Dolone 13 mai.

Quelques désordres sans importance ont eu lieu à Faenza : l'établissement de la garde civique décrété par le pape sera le remède efficace contre toute tentative de trouble.

Les lettres de Rome annoncent que Pie IX vient d'introduire différentes réformes dans plusieurs communautés ecclésiastiques ; il a changé l'administration du grand hôpital *Santo Spirito*, après l'avoir forcée à rendre ses comptes.

On attend d'un jour à l'autre de nouvelles mesures dans le sens du progrès modéré. Le pape est décidé à marcher d'un pas ferme. Dernièrement, il disait à un ambassadeur : " Vos notes ne sont pas plus puissantes que le Christ qui m'est en aide." Et en parlant ainsi, il montrait le crucifix qui est toujours sur sa table. Pie IX a la main sur le cœur du peuple, et il le sent battre pour lui. Un prêtre dans l'église de Rome a terminé l'autre jour son sermon par ces paroles : " Notre mot d'ordre est celui-ci : Dieu et Pie IX." Il a été couvert d'applaudissements.

Une fête a eu lieu aujourd'hui dans notre ville. Un arc de triomphe illuminé s'élevait sur la grand-place. On y lisait cette inscription : Pie IX, par l'acte du 16 juillet, a annulé le passé ; par celui du 9 avril, il a ouvert l'avenir. *Esemplio ai monarchi!*

UN CORRESPONDANT DE *L'Assonio*.

Naples, 15 mai 1847.

Les réformes se succèdent rapidement dans les États du pape ; en Toscane, Léopold a donné sa loi sur la censure ; dans le petit duché de Parme, Mario-Louiso annonce qu'elle va publier des statistiques administratives ; le signal du progrès parti de Rome est répété à l'État en Italie ; dans le mouvement général, notre gouvernement reste immobile et s'endort dans l'inertie. Il semble avoir fait cause commune avec le duc de Modène pour se mettre en travers du chemin et braver l'opinion.

Nul pays plus que le nôtre n'a pourtant besoin de réformes : réformes dans le gouvernement, réformes dans l'administration, réformes dans les lois de police et dans les lois de police ; ce besoin, nous le sentons depuis longtemps et maintenant plus que jamais, depuis que les hautes inspirations de Pie IX résonnent dans un État voisin les améliorations qu'il veut, et rendent plus que jamais notre situation plus pénible encore. Si le roi, pour se dispenser d'agir, compte sur l'inertie de ses sujets, il compte sur un fonds bien pauvre ; le mécontentement se manifeste surtout dans les Abruzzes, province contiguë au domaine pontifical ; là, chaque annonce d'une réforme nouvelle produit comme une secousse électrique. Le roi a voulu jurer par lui-même de l'état des choses ; il a fait un voyage dans les Abruzzes, sous prétexte de soulager la misère des habitants. Il s'est montré peu satisfait de l'accueil qu'il a reçu.

Voici un fait assez curieux. Le nonce du pape avait plusieurs fois demandé au ministre de la police que les actes du gouvernement pontifical fussent publiés ici dans le journal officiel. Le ministre avait promis, puis n'en avait rien fait ; ou bien, il avait imprimé les nouvelles de Rome en les faisant ou les mutilant. Le nonce se plaignait d'abord, mais inutilement ; enfin il fit ôter les armes pontificales de la façade de son palais ; aussitôt grande rumeur dans la ville ; le peuple saisit cette occasion pour témoigner d'une manière non équivoque sa sympathie pour Pie IX. Le roi était absent ; le président du conseil des ministres s'ingénia à réparer le mal. Je ne sais quel fut le compromis ; ce qu'il y a de certain, c'est que les armes pontificales furent remises à leur place. On s'en tira en répondant au bruit qu'on les avait descendues pour les restaurer.

La nouvelle de la loi sur la censure donnée en Toscane a fort embarrassé le gouvernement. On saisit les journaux. Mais à quoi bon ? tout le pays s'entretenait déjà de l'acte du grand-duc.

On parle d'une commission qui aurait été créée ces jours-ci pour s'occuper de la censure. J'ignore encore si cette mesure est prise dans un but de progrès.

Un correspondant de *L'Assonio*.

P. S. La nouvelle arrive que le pape a fait connaître sa résolution de publier le budget. C'est un des plus salutaires exemples que Pie IX ait donnés à l'Italie.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 25 JUIN, 1847.

CONSEIL LEGISLATIF.

(DU MONTREAL HERALD.)

Vendredi 18 juin.

Les débats sur les résolutions de l'hon. J. Neilson ont continués par l'hon. M. Morris, comme suit :

" Je ne prétends pas imputer des motifs particuliers à l'hon. monsieur qui a pris ses résolutions devant le conseil. J'ai trop de respect pour un candeur, la sincérité et la solidité habituelle du jugement de l'hon. monsieur pour supposer

qu'il voudrait soumettre au conseil aucune question qu'il croirait n'être pas pour l'avantage du pays. Quoi qu'il en soit l'hon. monsieur s'est exprimé d'une manière que je ne puis approuver. Contre ce qu'a dit l'hon. monsieur on pourrait rapporter des circonstances dont quelques-unes touchent l'hon. M. Neilson lui-même, pour montrer que si l'hon. monsieur ne supportait pas lui-même les chefs (leaders) qu'il attaque, il ne peut réussir dans ses propres plans. Je fais allusion aux dernières élections de Québec, où la popularité bien acquise de l'hon. membre a été détruite, parce qu'il avait fait trop peu de cas de l'influence de quelques chefs, enfin parce que l'hon. monsieur a voulu penser quelque fois pour lui-même. L'hon. monsieur sait bien que la confiance des Canadiens-français dépend de la volonté de quelques individus. L'hon. membre qui se trouve en ce moment derrière moi (M. Sullivan) a suivi le discours du moteur des résolutions. Néanmoins je n'ai pu rien découvrir dans ses discours qui put montrer quelque différence entre les opinions des membres du gouvernement et les siennes propres. Mais il se plaint de ce que le gouvernement a été conduit par une trop petite majorité d'année en année, et il fait un crime au ministère d'avoir rampé vers l'opposition pour lui demander une coalition. Pourquoi ne se voit pas que l'imputation d'avoir rampé puisse s'appliquer au gouvernement plutôt qu'à l'autre parti, qui était tout prêt d'entrer ; et je crois même avoir compris que l'hon. M. lui avait lui-même reproché d'avoir tenu une conduite autre que celle à laquelle ils s'étaient engagés envers les membres du Haut-Canada. Là-dessus l'hon. M. Caron avait exprimé l'opinion que les Canadiens-français n'étaient pas tout à fait disposés à sacrifier leurs intérêts aux réformes de l'autre partie de la province, qui avaient été malheureux dans les élections ; mais que leur intention n'était pas d'abandonner les réformistes du Haut-Canada, mais de préparer les voies pour l'union qui avait déjà si longtemps existé entre eux. Maintenant je demande si c'était juste et honnête de la part de l'hon. monsieur d'entrer en négociation avec un gouvernement censuré, non pour donner plus de force à ce gouvernement, mais pour préparer le retour au pouvoir de ceux qui l'avaient opposé. Il y avait dans cet aveu quelque chose qui menait avec la circonstance ordinaire de l'hon. monsieur, et je ne m'attendais nullement à cette admission de sa part. L'hon. M. Sullivan, avant de terminer son discours a touché au sujet des deux majorités, et il a répudié l'idée de voir un pareil principe mis en pratique. J'approuve pleinement cette partie du discours de l'hon. monsieur, et je dois remarquer ici qu'une pareille idée n'est jamais entrée dans l'esprit de ceux qui ont fait les dernières propositions à l'hon. M. Caron. Ce plan s'il était mis en pratique serait la destruction de toute union, et l'annihilation de tout ce qui peut sortir de bon de cette union. Ainsi donc quelqu'un qui prétend l'intention de l'hon. monsieur de l'autre côté, le gouvernement n'a jamais concouru dans ses vues."

M. Caron.—Il est vrai que la coalition qu'on a essayé de proposer préparait le retour au pouvoir des réformistes du Haut-Canada, mais je n'ai jamais dit que ce fut mon intention de le préparer. Les intérêts des Canadiens-français devaient être protégés, en attendant des temps meilleurs, et cette coalition au lieu d'être injuste aux réformistes du Haut-Canada préparait leur retour au pouvoir.

M. Morris continue. Ceci revient à la même chose. L'hon. monsieur a parlé du système des deux majorités comme d'une manœuvre ressaltant d'une union entre les deux provinces séparées ; mais je ne vois pas pourquoi ce résultat serait inevitable. Si les habitants des Canadas n'ont desiré le statuer pour la paix et la prospérité du pays, je ne vois pas quelle nécessité il y a de se diviser en deux majorités. L'union a été faite pour élever les obstacles qui empêchaient le gouvernement de bien fonctionner à cause de la circonstance que le Haut-Canada ne possédait pas de part pour l'exploitation de son commerce. Si aujourd'hui le gouvernement doit être conduit en deux parties séparées, le but de l'union est entièrement détruit. Et lorsqu'on apporte devant cette chambre des motions pour faire revivre des susceptibilités qui commencent à s'émousser, je sens qu'il y a peu d'espoir que le gouvernement puisse être conduit comme doit l'être celui d'un peuple réuni pour l'avantage de toutes les classes. En réponse à l'imputation de dissimulation faite au gouvernement par l'hon. monsieur de l'autre côté (M. Caron) ; je lui demanderais si dans la dernière correspondance, on n'a pas demandé à l'opposition une proposition de sa part, et si cette proposition a été faite il n'en a été fait aucune. Et cette proposition, si toute fois on peut l'appeler ainsi, était que le septième membre ne serait pas choisi par le conseil, mais par ceux qui y étaient, (ici l'hon. M. ridiculisa cette proposition.)

Entre autres accusations portées contre le ministère, on a prétendu que le Bas-Canada avait été négligé dans la distribution des deniers publics. Assurément si ces messieurs veulent jeter un coup d'œil sur le tableau de cette distribution, ils ne pourront venir à une pareille conclusion. Dans les dix sept mois, depuis le 1er janvier 1846 au 1er juin 1847 on a dépensé pour l'amélioration du fleuve St. Laurent £157,158. Sur le canal Welland, £136,000, et sur l'Ottawa £18,700 dans le Canada Est £31,000 et dans le Canada Ouest, £66,000 ce qui fait que si la somme dépensée sur l'Ottawa qui appartenait proprement au Bas-Canada, est ajoutée au £31,000 on trouvera que cette partie de la Province a reçu £70,000 contre £66,000 pour le Haut-Canada. Mais on me demandera si l'on doit regarder le canal Welland comme étant un avantage pour le Bas-Canada ? Oui c'en est un, je le dirai avec

emphase (ici l'orateur fait l'énumération des profits que ce Canal apporte au Bas-Canada et explique les changements qui ont eu lieu dans les premiers plans.) On a parlé des récentes nominations à cette chambre. J'ai répondu qu'on avait fait des propositions à des personnes d'origine française ; là-dessus on a répliqué que ces offres avaient été faites à une personne qui avait souvent refusé de faire partie de cette chambre. J'ignorais la circonstance de ces refus ; mais je sais qu'une personne très respectable a refusé pour les raisons que j'ai déjà mentionnées.

M. Caron donne alors quelques explications que l'oreille ne perçut pas bien.

M. Morris continue : Je répète que ces offres ont été faites à plus d'un Canadien-français. On a aussi prétendu reprocher au gouvernement d'avoir déplacé M. De Léry comme greffier de cette chambre parce qu'il était Canadien-français. Pardonnez que M. De Léry, fût-il Anglais, Irlandais, Écossais ou Français, ses manières aimables et son mérite personnel sont plus pour lui qu'aucune couleur nationale. L'hon. M. Caron a aussi fait contre le ministère une charge dans laquelle il est personnellement intéressé. L'hon. M. a dit qu'il s'était attendu à être président du conseil et orateur de la chambre ; bien que cet arrangement fût projeté parce qu'on croyait qu'il préférerait cette place ; mais quelle réponse a-t-on faite à la demande de l'hon. M. ? Il est probable que la place du conseil exécutif remplie par M. Caron sera tenue conjointement avec celle d'orateur de la chambre. Voit-on dans cette réponse quelque chose qui regarde la présidence du conseil, quoique pourtant on voulait parler de cette place, car on pensait que l'hon. M. la préférerait à tout autre. Mais quand on a demandé à l'hon. M. pourquoi on ne lui permettait pas d'entrer dans le ministère sans être président du conseil ? Parce que, répondit-il, candide, si on me l'eût offert, je l'aurais refusé. Oui, il aurait méprisé une telle proposition. Et si le gouvernement l'eût faite, on lui eût encore reproché de s'être livré à ses ennemis. L'hon. M. a exprimé son indignation à l'égard de la part du ministère, et malgré cela il lui fait un crime de ne le lui avoir pas proposé pour lui donner l'opportunité de refuser. L'hon. M. se plaint d'avoir été traité d'une manière incivile, grossière et injurieuse parce qu'on ne lui a pas adressé une note polie, l'invitant à résigner. Après la rupture des négociations on s'attendait à recevoir la démission de M. Caron, vu qu'il avait dans sa poche la lettre officielle qui lui annonçait que la place d'orateur était devenue un siège politique. Ce fut donc nullement dans un esprit de revanche ou de mauvaise volonté que sa commission fut révoquée, mais la position qu'il s'était faite lui-même avait rendu sa démission nécessaire. L'hon. M. a prétendu que lorsqu'il est entré en fonction, on ne l'avait pas averti que cette place pourrait devenir un siège politique. J'interpellai l'hon. monsieur des résolutions, et je lui demandai si, lorsque l'hon. M. a accepté sa place, il n'était pas à sa connaissance (lui M. Neilson) que c'était une condition expresse, que lorsque la politique du gouvernement trouverait nécessaire de le priver de son siège, il devrait être prêt à l'abandonner.

L'hon. M. Neilson.—J'ai compris que l'hon. M. avait fait des sacrifices pour obliger lord Metcalfe, en prenant son siège qu'il était difficile de remplir dans le temps. On en avait d'abord parlé comme d'une place temporaire, mais j'ai compris plus tard qu'elle était devenue permanente.

L'hon. M. Morris.—Je savais que l'hon. M. admettait que cette place était alors temporaire. L'hon. M. Neilson.—La place n'a été offerte, ainsi qu'à d'autres personnes, je crois. Mais qu'on a été temporaire elle l'était comme toute place de la couronne.

L'hon. M. Morris.—Je demande à l'hon. M. n'a pas dit qu'il était prêt à l'abandonner si on l'en requérait.

L'hon. M. Neilson.—Non, car cette place est comme toutes celles de la couronne.

L'hon. M. Morris. Pen impate. L'hon. M. a occupé cette place pendant quatre ans et j'ai cru qu'après la réception de la réponse qui lui faisait connaître que cette place devait être reniée à un autre, il était de son devoir de résigner ; il ne l'a pas fait, et au moment où la législature allait s'assembler il était du devoir du ministère de révoquer sa commission. Je dois dire en finissant que je suis surpris qu'un si grand principe constitutionnel soit amené devant la chambre dans un moment où plusieurs des hon. membres sont absents, croyant qu'il ne se fait rien d'important. Ne serait-il pas plus convenable d'attendre que ces messieurs soient revenus pour leur donner l'opportunité d'exprimer leur opinion. C'est pourquoi je propose en amendement que la considération des amendements soit remise à mardi le 25 courant, et qu'on fasse l'appel des membres de cette chambre."

Après quelques courtes conversations, l'amendement est mis aux voix et perdu, 11 contre 10.

L'hon. R. Irving.—Je crois que c'est un fait bien important que l'hon. M. (Neilson) ait reçu l'offre de la place d'orateur, et qu'on l'ait aussi faite à l'hon. orateur actuel, avant que le dernier hon. orateur l'ait acceptée. Je suis certain que l'hon. M. opposé voudra, avec sa franchise ordinaire, admettre qu'il savait aussi que ces offres avaient été faites sans qu'on eût consulté le conseil.

L'hon. M. Neilson.—Je ne connais rien de cela.

L'hon. M. Irving.—Je regrette que l'honorable président du conseil n'ait pas pénétré plus avant dans les faits dont on a fait mention ses honorables amis. Il n'a pas répondu aux attaques faites contre le ministère à l'ouverture de la session, ni à celles qu'on retient aujourd'hui. Je suis informé que la presse ministérielle même ne l'a pas défendu. S'il en est ainsi, c'est un

trait très honorable du caractère de cette presse et je crois que c'est en effet le cas. Je crois aussi que les différents membres du gouvernement diffèrent les uns contre les autres, et que le ministère se balance sur la question des réserves du clergé et sur celle de l'université, sur laquelle nous avons compris que le président du conseil admettait n'avoir pas été consulté. L'hon. président du conseil a entièrement fléchi sous la correction de mon hon. ami de l'autre côté (M. Caron). Je n'ose le regarder en face, de peur que la corruption du cœur soit peinte dans ses yeux. Oh ! que j'aime à rencontrer un homme qui n'a pas à craindre de regarder hardiment son semblable en face. J'ai lu la dernière correspondance avec la plus scrupuleuse attention, et je ne puis trouver qu'elle ombre d'excuse les membres de l'opposition auraient pu apporter s'ils étaient joints à la présente administration. Ils auraient pu mériter l'exécution du pays, et éprouvé le sort de ceux qui ont été séduits dans leur intégrité et qui sont aujourd'hui signalés comme des traîtres et qui ne méritent plus que pitié et mépris. Le gouvernement a mis son embarras à nu en plaçant sur le siège présidentiel l'hon. orateur qui l'occupe. Ce n'est pas par défaut de respect envers sa personne que l'on parle ainsi, mais nous aurons aimé à voir un Canadien-français. (ici l'hon. M. I. lit un extrait de la lettre de lord Elgin à M. Caron.)

Il est à regretter que le gouvernement n'ait pas suivi la voie constitutionnelle constamment adoptée en Angleterre et que le ministère n'ait pas résigné avant les ouvertures faites à l'opposition. Y en a-t-il un seul d'ailleurs, qui puisse dire qu'aucun membre de l'opposition pouvait accepter une place avec ceux qui les avaient accusés de vouloir faire du gouvernement, un instrument ! Comment pourraient-ils après cela, rencontrer leur hon. ami du Haut-Canada, ou comment pourraient-ils regarder ces membres de l'opposition qui les avaient défendus parce qu'ils les croyaient honnêtes et qu'ils croyaient qu'on les avait avisés ; qui croyaient aussi que si lord Stanley ou sir Robert Peel eût été gouverneur-général, il n'y aurait eu aucune des difficultés, parce que l'un de ces deux hommes d'état aurait dit que "La responsabilité sans le pouvoir était une absurdité" et l'autre "Qu'un gouverneur-général manquerait absolument de sagesse s'il ne consultait ses ministres." Cette coalition, si toutefois elle avait réussi, aurait été la répétition de la coalition d'Angleterre en 1783 entre lord North et Fox, de laquelle les historiens disent que "le roi les renvoya, remarquez ceci ! le Roi les renvoya à la grande et universelle joie de tout le pays." S'il fallait encore des preuves pour montrer comment cette disgracieuse coalition était regardée, je citerais de la même autorité que M. Martin, (the celebrated humanity Dick) supposait-il avait proposé d'avoir un siège élevé près de l'orateur, et qu'un herald y criât continuellement "Franchise coalition ! Si le gouverneur-général venait en Canada pour en dissoudre l'union, il pouvait user d'un pareil expédient, mais si ce n'était pas la son intention, qu'il se garde bien de former une coalition entre personnes qui n'ont rien de commun entr'elles et qui ne demandent que de se fuir. Les Canadiens-français ont été traités injustement par le gouvernement impérial ; on ne peut s'empêcher de voir dans les débats sur le bill d'union que sous les sentimens de la chambre favorisaient cette oppression, et ce n'était pas peu digne de remarque, de voir lord Metcalfe dans les réponses aux adresses qu'on lui présentait de se servir si souvent des expressions qu'aurait employées lord John Russell. Lord Sydenham n'a pas traité les Canadiens avec plus de justice, et c'est d'autant plus regrettable que cet homme d'état comprenait mieux les ressources du pays et avait plus fait pour étendre son commerce que n'ont pu effectuer tous ceux qui sont venus depuis. Sir Charles Bagot leur a rendu justice et sur son lit de mort il eut la satisfaction de se le rappeler. Lord Metcalfe est celui qui leur a fait le plus de mal. Depuis son départ les choses n'ont pas été mieux et aujourd'hui elles sont pires que jamais, car le ministère actuel est le plus corrompu qui ait jamais présidé aux destins du Canada. C'est avec assez de bon sens que lord Durham disait qu'il n'y avait pas d'opinion publique en Canada, car c'était le cas. Laissez les hommes faire comme ils l'entendent et ils retiendront encore longtemps le pouvoir. S'il était réservé à descendant du sublime Bruce de changer cet état de choses, ce serait un glorieux fleuron pour sa postérité. Quant à moi j'ai le ferme espoir de voir bientôt s'annuler le système actuel. J'attends des meilleurs jours et tant que l'image du grand Durham sera devant moi j'espère en encore. S'il fallait dire quelque chose pour illustrer le succès de la politique de sir Charles Bagot, il me suffirait de mentionner la puissante majorité qui a soutenu son gouvernement et les hommes qui l'ont dirigé. J'en appelle au citoyen juste et intègre et j'attends avec sécurité l'expression de son jugement. L'hon. président du conseil en faisant allusion aux remarques de mon hon. voisin a dit qu'il n'y avait aucune différence entre les opinions des ministres et celles de l'opposition ; je pense comme lui qu'il n'y en a pas. Mais je crois que tous ceux qui tiennent au pouvoir sont tout leur possible pour les pervertir. Durant les dernières négociations sur la double majorité, il n'y eût pas un seul homme de ce qu'on appelle le parti de la réforme qui se soit engagé dans ces négociations. On me dit que j'appartiens moi-même au parti réformiste ; mais autant que je puis me connaître il me semble que j'ai toujours été le plus farouche Tory. L'hon. président a ajouté qu'une des personnes auxquelles on avait proposé faire partie du conseil exécutif avait exprimé les raisons de son refus, je pense que ces raisons sont excellentes et que l'une d'elles au moins doit être la manière dont on avait traité ses compatriotes.

L'hon. M. Bruneau.—Je crois indispensable pour le bon gouvernement de ce pays la présence de quelques Canadiens-français à la tête de l'administration. J'ai toujours été un homme très modéré ; mais je ne suis pas satisfait de l'état actuel des choses. Les Canadiens ont droit à une part de l'administration. Ici comme à la chambre représentative ils doivent avoir pour les représenter un nombre de personnes proportionné à leur population. Si on n'a pu leur rendre cette justice au temps de l'union, il n'y a aucune raison de ne pas réparer le mal aujourd'hui, car on n'en est plus à pouvoir soupçonner leur loyauté et ils doivent jouir de tous les privilèges de sujets anglais. Sur treize ou quatorze mille électeurs à peu près la moitié sont Canadiens-français. Dans ce conseil les Canadiens n'ont que neuf représentans sur 36. Je demanderai au gouvernement s'ils sont traités comme ils doivent l'être.

L'hon. P. De Boucherville.—Je remercie sincèrement mon hon. ami de m'avoir rappelé que mes loyaux et vertueux parents étaient de ces Canadiens-français qui ont répandu leur sang pour leur pays sur les plaines d'Abraham, qui ont défendu Québec contre la double attaque du brave Montgomery et qui avec trois cent volontaires ont suivi la fortune de Burgoyne. N'est-ce pas aussi une poignée de ces Canadiens-français qui, joints à quelques indiens et sous le commandement de De Salaberry ont vaincu les Américains à la bataille de Chateaugay. Ces braves ne sont plus... paix à leurs cendres et gloire à leurs noms. On donne au peuple du Bas-Canada le titre de canadien-français... Eh bien ! moi, je considère qu'il est imprudent et impolitique de leur donner un semblable dénomination. Il est même dangereux de le faire, car tôt ou tard cette distinction excitera de détestables animosités. Tous sont canadiens, tous sujets Anglais, tous orgueilleux d'en porter le nom. La France n'est pas notre patrie, et si nous en avons une, cette patrie est le Canada. Le Canada est notre patrie et nous n'en avons pas d'autre, quoique je ne prétende nullement dire que nous ne devions pas allégeance à la couronne anglaise. En 1824, comme en d'autres circonstances de ma vie, je me suis trouvé seul, seul qui demandais l'union. Mais je demandais une union qui ralliait tous les partis et non cette union trahie dans le secret d'un cabinet envoyé d'Angleterre au Canada pour effectuer un rapprochement nominal et dans le fait une discorde qui existera éternellement, parce qu'elle est contraire à tous les principes de justice, parce qu'on a sacrifié le Bas-Canada à la Haute-Province. Mais enfin cette union est consommée, on ne peut plus y revenir, c'est une chose faite. Les hauts-canadiens sont nos frères, leurs intérêts sont les nôtres... Puisent-ils aussi nos intérêts être les leurs ! On a dit que la représentation en parlement pouvait être fondée sur une meilleure répartition de la justice, et je crois qu'il est facile de démontrer qu'en effet il en peut être ainsi. La population du Canada est d'à peu près 1,500,000 ; sur ce nombre, 1 million 100,000 sont natis, 340,000 sont devenus canadiens par adoption, l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande étant leur véritable mère-patrie et 60,000 sont américains. Maintenant dans ce conseil il y a 36 membres, comment doit-on les classer ? Il y a 21 européens pour représenter moins de 400,000 natis et il y en a 11 pour représenter 1,100,000 natis et 4 pour représenter les américains. Dans le conseil exécutif, les européens sont représentés par 16 individus, personnes qu'il respecte d'ailleurs, et les natis ne sont représentés que par 3 ; et sur tout cela les canadiens-français ne comptent qu'une personne de leur origine (ou vice que ces faits sont dénotés). Pour toutes ces raisons, on ne s'étonnera pas si je soutiens les résolutions de toutes mes forces.

Après un assez long discours de la part de l'honorable Orateur M. Sullivan se lève.

" J'aurais vivement désiré que l'honorable orateur eût adressé la chambre avant cette heure de la discussion et me tirer de la nécessité où je me vois de prolonger ces débats. Mais je me sens obligé tant pour mes amis que pour moi-même de repousser l'accusation portée contre eux par l'honorable orateur d'avoir fait une attaque directe contre le gouverneur-général. Je déclare au contraire ouvertement et sincèrement que la conduite du chef du gouvernement a été convenable et constitutionnelle et la seule qu'il pouvait adopter dans de pareilles circonstances. Lorsque Son Excellence est arrivé en Canada, s'attendait sans doute à voir toutes les parties de la population représentées et ayant ou parler des dernières dissensions qui avaient excité le pays, mais trouvant que les Canadiens-français n'étaient nullement représentés, elle a du reconnaître avec surprise le véritable état des choses et remarquer qu'il y avait quelque chose de louche. Est-il fait ce que les rois d'Angleterre ont si souvent répété, c'est-à-dire envoyé demander à d'autres personnes qu'aux ministres, s'il y avait un remède contre ce mal il eût fait ce qu'il avait parfaitement droit de faire.

Sans cela il n'avait aucun moyen de savoir pourquoi les Canadiens-français n'avaient aucune part du pouvoir.—Or la seule raison était qu'ils soutenaient un ministère opposé à lord Metcalfe. Allons si la personne avec laquelle ces communications ont eu lieu avait répondu : " La raison c'est que nous n'avons pas de confiance et que nous n'en pouvons avoir aucun dans les personnes qui composent la présente administration." Cette réponse eût été l'exacte opinion que cette personne entretenait du ministère. Si à ceci cette personne eût ajouté que depuis l'administration de lord Metcalfe des négociations avaient été entamées et rompues à cause de l'incertitude et de quelques accidens casuels qui faisaient croire au ministère qu'il pourrait se soutenir par lui-même ; si on eût dit : " avec des hommes qui nous ont traités ainsi que le pays si outrageusement que de négocier sur un certain point de rompre tout à